Décision 18-DCC-179 du 30 octobre 2018

relative à la prise de contrôle exclusif par la société Financière Immobilière Bordelaise d'actifs du groupe Galeries Lafayette

Posted on: 16 novembre 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	GROUPE FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE BORDELAISE
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	MAGASINS GALERIES LAFAYETTE (22 FDC)

Lire

le texte intégral de la décision
157.21 Ko